



## DU SITCEN A L'INTCEN, VERS UN RENSEIGNEMENT EUROPÉEN ?

Comité Europe – ANAJ-IHEDN

*Ce texte n'engage que la responsabilité de son auteure. Les idées ou opinions émises ne peuvent en aucun cas être considérées comme l'expression d'une position officielle.*

Le développement de l'Union Européenne (UE) comme institution indépendante de l'OTAN implique la construction d'une Europe de la Défense. Bien que l'UE ne dispose pas actuellement d'une force commune de projection, elle œuvre pour la mise en place d'un centre de renseignement.

Le développement d'une telle cellule doit pouvoir la rendre autonome en matière de veille et, à terme, favoriser les décisions d'interventions communes. Dans un contexte de multiplication des actes terroristes mais également de défiance face au système de surveillance mis en œuvre par les Etats-Unis<sup>1</sup>, c'est désormais pour l'Union Européenne un enjeu majeur afin de peser dans les futures décisions d'intervention extérieure.

Cette démarche semble d'autant plus nécessaire que le président Donald Trump a exprimé au cours de ses multiples déclarations quant à la participation des Etats-Unis à l'OTAN sa volonté de réduire leur concours aux interventions de l'Occident, jugées trop coûteuses par rapport aux gains escomptés. Elle constitue un signal fort dans la promotion du multilatéralisme.

### I – L'évolution de l'intelligence européenne : du SitCen à l'INTCEN

L'échange de renseignements dans le cadre du renseignement intérieur a déjà fait l'objet d'expérimentations dans l'UE grâce à l'Espace de Liberté, de Sécurité et de Justice (ELSJ), notamment par le biais d'instruments tels que le *Traité de Prüm* (2005). Pour autant, l'enjeu est désormais de mettre en œuvre une capacité en matière de renseignement extérieur ou diplomatique.

Cette réflexion est en réalité déjà ancienne et remonte à l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Elle est intimement liée au projet de Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), aujourd'hui Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) et la création d'un Haut Représentant dès 1999. La première cellule de renseignement de l'UEO remonterait à 1948<sup>2</sup> mais aucune politique de renseignement ou résultat concret ne semble avoir été produit jusque dans les années 90. C'est à cette période que sont créées plusieurs cellules relatives à cette politique au titre d'organes subsidiaires de l'UEO. Il existait ainsi : un centre satellitaire (1991), une cellule de planification (1992), le Centre de situation ou encore une cellule de renseignement (1996). Ces cellules ont été progressivement dissoutes avec le transfert des compétences vers l'UE. Le 11 septembre 2001 marque un tournant dans la mise en œuvre de cette stratégie, révélant officiellement l'ampleur de la menace terroriste, et confirmant les besoins en matière d'échange d'informations avec l'importance de disposer d'un dispositif d'alerte précoce.

<sup>1</sup> J-C. Cousseran & P. Hayez, *Renseigner les démocraties, Renseigner en démocratie*, Odile Jacob, 2015, Chapitre 6.

<sup>2</sup> <https://www.cairn.info/revue-strategique-2006-1-page-121.htm>

En 2001, le Situation Centre (SitCen), pour **Centre de situation**, est créé à l'initiative de six Etats<sup>3</sup> afin de réaliser des synthèses de renseignement à partir de sources ouvertes. Cette cellule est rattachée au Secrétariat Général du Conseil (SGC) dont la mission est d'assister le Conseil européen et le Conseil de l'Union Européenne et placée sous l'autorité d'un Haut représentant. Des personnels d'organes étatiques de renseignements de ces États, en général des analystes, sont détachés en son sein, marquant le début de la coopération et de l'échange d'informations dites sensibles.

Tout comme la cellule historique de l'UEO, le SitCen collecte du renseignement ouvert, mais se positionne également comme une « *cellule de recueil et d'analyse du renseignement en provenance des services civils de renseignements [avec] un rôle de synthèse de l'information. [Elle] en assure la diffusion. En cas de crise déclarée, il se transforme en cellule de suivi de crise et assure [...] une permanence* »<sup>4</sup>. Son objectif premier est de fournir un soutien analytique à la PESC.

Son champ de compétences est progressivement étendu<sup>5</sup>.

En 2005, à la suite des attentats de Madrid et d'une décision du Conseil européen de décembre 2004, le SitCen devient compétent en matière de contre-terrorisme. Cela se concrétise par la création d'un service spécifique de la « *Civilian Intelligence Cell* » dont la mission principale est de dresser un tableau actualisé de la menace terroriste à partir des renseignements du « *Counter Terrorism Group* » (CTG), une structure intergouvernementale qui est une branche du Club de Berne<sup>6</sup>.

En 2007, le SitCen est intégré au *Single Intelligence Analysis Capacity* (SIAC), lequel regroupe le renseignement civil (EU INTCEN) et militaire (*Intelligence Directorate* du *EU Military Staff*) de l'Union. Il peut ainsi traiter de sujets transversaux et n'est plus limité au domaine de la PESC.

En 2011, le SitCen est totalement refondu au sein du Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), en charge de relier les composantes civiles et militaires de l'UE. Il prend alors sa forme d'aujourd'hui sous le nom d'**INTCEN** pour *Intelligence Center*. Ce changement marque la volonté affichée de centraliser le renseignement et de l'intégrer au processus décisionnel de l'UE dans un contexte d'expansion de son champ d'action (*foreign policy making*). La diffusion du renseignement se fait ainsi désormais au profit du SEAE et sous l'autorité du Haut représentant pour la PESC.

## II- L'INTCEN : une fausse CIA européenne

L'INTCEN, aussi surnommé « *fusion center* », a pour mandat de fusionner le renseignement à partir de quatre sources<sup>7</sup> distinctes : le SATCEN (renseignement électromagnétique satellitaire, ancienne cellule de l'UEO), les 137 délégations de l'UE réparties dans le monde, les missions de l'UE dans le cadre de la PSDC et les informations transmises par les services de renseignements nationaux des États membres.

---

<sup>3</sup> La France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suède, l'Espagne et les Pays-Bas

<sup>4</sup> *Renseignement européen : les nouveaux défis*, rapport [M. Lemoine, rapporteur], 48<sup>e</sup> session de l'Ass. de l'UEO, doc. C/1775, 11 avril 2002, doc. cit., pp. 13-14, § 64-65.

<sup>5</sup> <http://eu-un.europa.eu/factsheet-on-eu-intelligence-analyses-center-intcen/>

<sup>6</sup> <http://www.statewatch.org/analyses/no-223-eu-intcen.pdf> -

Club de Berne : structure informelle d'échange d'informations entre les services de sécurité intérieure Etats participants dans des domaines tels que le contre-espionnage, la criminalité organisée et le terrorisme. C'est une institution basée sur l'échange volontaire de secrets, d'expériences et de points de vue, ainsi que sur la discussion de problèmes. Le club existe depuis 1971, n'a pas de secrétariat et ne prend aucune décision.

<sup>7</sup> O. Chopin et B. Oudet, *Renseignement et sécurité*, Armand Colin, 2016.

Ce centre est opérationnel 24h/24h et concentre son attention sur les zones géopolitiquement sensibles, le contre-terrorisme, la diffusion d'armes de destruction massive et les menaces internationales<sup>8</sup>. Selon la charte portant organisation du SEAE (à jour du 16 septembre 2017)<sup>9</sup>, l'INTCEN serait composé de quatre cellules : « l'*Intelligence Analysis*, l'*Open source Intelligence*, la *Situation Room* et le *Consular Crisis Management* ».

En dépit des ambitions des Européens, il ne s'agit cependant pas d'une « CIA à l'européenne ».

Ce constat, bien que régulièrement exprimé à regret par certains acteurs, repose d'une part sur l'activité même de cette structure, le traitement du renseignement, et d'autre part en raison de l'inaccessibilité au texte fondateur servant de base légale à l'institution. L'addition de ces deux facteurs renforce l'impression générale d'un manque de transparence.

A la différence des agences gouvernementales telles que la CIA, l'INTCEN n'a en effet pas de compétences opérationnelles, c'est-à-dire ni pouvoir d'enquête ni capacités de mise en œuvre de techniques de renseignements. Cet état de fait date du SitCen qui déjà n'avait pas la possibilité d'user des filatures ou des écoutes, ni de déployer des agents sur le terrain. Avec l'INTCEN, cette logique a été conservée avec avant tout, une mission de connaissance et d'intelligence, au sens français du terme.

Il s'agit ainsi d'avantage d'un centre de ressources principalement à destination des dirigeants et des structures de gestion de crises européens. L'INTCEN a vocation à analyser et synthétiser les renseignements provenant des États membres (services de renseignement, police...) ou de sources ouvertes<sup>10</sup>. Les informations produites peuvent également être échangées avec d'autres institutions européennes ou internationales à l'instar d'Europol<sup>11</sup> et d'Interpol<sup>12</sup>, en fonction du domaine concerné et de la sensibilité de l'information avec l'objectif constant, de produire une évaluation de la menace.

Cette démarche doit permettre de fournir une réponse préalable à la gestion de crise. En commençant par définir une menace, dont la définition peut d'ailleurs varier d'un État à l'autre, les sources et les canaux de l'INTCEN ne stockent pas de données personnelles d'individus mais étudient des thématiques avec une vision stratégique<sup>13</sup>. À titre d'exemple, la matière terroriste peut être abordée sous différents angles tels que : « l'accès à des matières explosives » ou « l'anatomie d'un réseau terroriste »<sup>14</sup>.

Il semble également qu'aucun renseignement de nature opérationnel ne transite par ces canaux. Pour autant, il n'en demeure pas moins que les synthèses fournies par l'INTCEN sont de véritables outils pour les dirigeants dans la définition des politiques européennes en matière de sécurité intérieure et de politique étrangère.

---

<sup>8</sup> Ilkka Salmi, Director of the SitCen of the European Union - [http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009\\_2014/documents/sede/dv/sede041011cvssalmi/\\_sede041011cvssalmi\\_en.pdf](http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/sede/dv/sede041011cvssalmi/_sede041011cvssalmi_en.pdf)

<sup>9</sup> <https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/en/3602/Organisation%20chart%20of%20the%20EEAS>

<sup>10</sup> O. Chopin & B. Oudet, *Renseignement et sécurité*, Armand Colin, 2016, 2.3. Renseignement « mono-source », « tout-source » et « fusion ».

<sup>11</sup> Blog « Asktheeu », document « st15048 re02.en04.doc », document déclassifié, 31/05/2018 - [https://www.asktheeu.org/en/request/history\\_and\\_functions\\_of\\_intcens](https://www.asktheeu.org/en/request/history_and_functions_of_intcens)

<sup>12</sup> Ibid note 5

<sup>13</sup> Blog, " *Dutch govt response to parliamentary questions about EU IntCen.*", 31/05/2018 - <https://blog.cyberwar.nl/2014/01/dutch-govt-response-to-parliamentary-questions-about-eu-intcen/>

<sup>14</sup> Ibid note 5

Enfin, l'INTCEN n'agit pas en dehors de tout cadre légal ni de contrôle de son action<sup>15</sup>. En tant que branche du SEAE depuis 2011, il est de fait soumis à la base légale de cette institution. L'INTCEN doit ainsi se conformer aux mêmes règles concernant la protection des données et peut faire l'objet d'un contrôle de la part du contrôleur européen de la protection des données. Le médiateur européen et la Cour de Justice de l'UE (CJUE) ont également compétence pour contrôler la légalité de ses actes. Chaque service qui partage des informations dans le cadre des échanges INTCEN-États dispose en outre de son propre cadre légal et de ses propres mécanismes de surveillance. Enfin, l'absence de publication des travaux de l'INTCEN, vue par certains comme un manquement aux principes démocratiques, répond quant à elle à l'impérieuse nécessité de sécurité nationale propre à toute institution liée à une activité de renseignement.

C'est en ce sens que l'INTCEN a plutôt un rôle de synthèse de l'information plus qu'un réel pouvoir opérationnel de collecte sur le terrain à la manière d'une CIA. Il se rapproche donc davantage du *Bureau of Intelligence and Research* (INR), une institution américaine chargée de synthétiser le renseignement fourni par les autres services au profit du Département d'État<sup>16</sup>.

En définitive, la création et le développement de l'INTCEN marquent la volonté de l'Union Européenne de placer le renseignement au centre de son champ d'action en matière de politique extérieure. Le regroupement d'informations par thématiques doit permettre à terme une approche pluridisciplinaire, nécessaire à la lutte contre les menaces actuelles dont les ramifications sont internationales et diverses. A cette fin, disposer d'un outil capable de dresser un tableau évolutif des risques semble aujourd'hui indispensable pour bâtir les stratégies de demain.

---

Mireille Tiget  
Membre du Comité Europe de l'ANAJ-IHEDN  
91<sup>e</sup> séminaire IHEDN-Jeunes, Nîmes, 2015

Retrouvez toutes les publications de l'ANAJ-IHEDN sur <http://www.anaj-ihedn.org/category/actualites/publications-revues/>

---

<sup>15</sup> Ibid note 11

<sup>16</sup> Olivier CHOPIN, « Service de renseignement en Europe : plus que la coopération, renforcer la pluridisciplinarité », *DIPLOMATIE N°87, 2017, pp. 52-55.*